



# JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le planta dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]

Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 1 St. Hyacinthe,—Province de Québec.—Mercredi, 23 Juin 1870.

No. 38



## JOURNAL D'AGRICULTURE.

*de minier*  
Conditions.—L'abonnement sera de **Un Ecu** pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8.50. 10 copies \$4.50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *Franco* au

*Journal d'Agriculture.*

Le "Journal d'Agriculture" est imprimé et publié par Camille Lassier dans la maison en briques de H. J. Doherty

## CONSEIL D'AGRICULTURE, DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, 1er juin 1870.

Présents: MM. Archambault, Tassé, Benoit, Gaudet, Ross, Lévêque, A. Archambault, L. Beaubien, Massue, Sommerville, Browning, Pilote, Marsan, DeBlois et Joly.

M. le président ayant pris le fauteuil, le secrétaire fait la lecture des minutes de la dernière assemblée, qui sont approuvées et ratifiées.

Lecture de la lettre du col. Rhodes, annonçant sa résignation; le secrétaire est prié de répondre, exprimant le regret avec lequel le conseil accepte cette résignation, et informant M. le col. Rhodes que le conseil communiquera avec le gouvernement d'Ottawa au sujet du contenu de sa lettre.

Résolu: Qu'il soit représenté au gouvernement fédéral que le Col. Rhodes a été obligé de payer 15 0/0 sur l'importation d'oiseaux insectivores et de

mandant la remise des dits droits tant pour le passé qu'à l'avenir.

Lecture des raisons données par la Société d'agriculture d'Yamaska contre la formation d'une 2<sup>e</sup> Société.

Mr. Lévêque, secondé par M. Archambault, propose: Que la pétition de plusieurs habitants du Comté d'Yamaska demandant la permission de former une seconde Société soit refusée.

M. Ross, secondé par M. Gaudet, propose en amendement: Qu'un Comité soit nommé pour examiner toutes les requêtes devant le Conseil ayant pour but de demander la formation d'une seconde Société dans un Comité et que ce Comité fasse rapport.

L'amendement étant mis aux voix est perdu sur la division suivante: pour MM. Beaubien, Ross, Gaudet, Tassé, Marsan et Pilote.

Contre: MM. Sommerville, Massue, Lévêque, L. Archambault, U. Archambault, Benoit et Joly.

Mr. Benoit, secondé par Mr. Massue,